

**PROCES-VERBAL DE LA REUNION**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DE LA COMMUNE DE LES BRESEUX**

**Séance ORDINAIRE du 25 juin 2019**

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-cinq juin, le Conseil Municipal de cette commune légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, en nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alexandre MONNET, Maire.

**Étaient Présents** : Carole BERNARD, Virginie HENRY, Annie MERCIER, Elise MESSINGER, François BANDELIER, Samuel BULLIARD, Richard GIRARDCLOS, Lionel SALA et Jean-Pierre SANDOZ.

**Absent(e)s** : Lucie LONCHAMPT

**Secrétaire de la séance** : Elise MESSINGER

Date de convocation : 19/06/2019

**ORDRE DU JOUR**

1. Désignation d'un secrétaire de séance
  2. Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 7 mai
  3. Affectation de résultat-ANNULE ET REMPLACE 12-2019
  4. Rapport RGPD
  5. Délibération CT-Travaux Cure ANNULE ET REMPLACE 19-2019
  6. Délibération bail rural : La Pastorale
  7. Délibération tarif et règlement périscolaire
  8. Délibération travaux cimetière
  9. Délibération prêt lotissement
- Questions diverses

*Musique à st'Hipp*

**DÉLIBÉRATIONS**

- 30-2019 Affectation de résultat ANNULE ET REMPLACE 12-2019
- 31-2019 Délibération CT-travaux cure ANNULE ET REMPLACE 19-2019
- 32-2019 Délibération bail rural : La pastorale
- 33-2019 Délibération tarif et règlement périscolaire
- 34-2019 Délibération travaux cimetière

**OUVERTURE DE SÉANCE**

La séance est ouverte sous la Présidence de M. Alexandre MONNET, Maire.

**-1 DÉSIGNATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE**

Monsieur le Maire demande aux membres du conseil de procéder à l'élection d'un secrétaire de séance.

Est élu secrétaire de séance à l'unanimité : Elise MESSINGER

**-2 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 MAI 2019**

Rapporteur : Monsieur Alexandre MONNET, Maire.

Monsieur le Maire demande aux membres du conseil d'adopter le procès-verbal de la séance du 7 mai.

Le procès-verbal est adopté par **6 voix pour 0 voix contre et 2 abstentions**

**-3 30-2019 AFFECTATION DE RÉSULTAT-ANNULE ET REMPLACE 12-2019**

ANNULE ET REMPLACE n°12-2019.

25091	Commune DES BRESEUX	30-2019
Code INSEE	Commune	

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2018**

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de MONNET Alexandre, Maire.

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de : 210 687.22 €  
- un déficit de fonctionnement de : 0.00 €

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Nombre de membres en exercice : 11  
Nombre de membres présents :  
Nombre de suffrages exprimés :  
VOTES : Contre Pour

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE	
<b>Résultat de fonctionnement</b>	
<u>A Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	91 428.17 €
<u>B Résultats antérieurs reportés</u> ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	119 259.05 €
<b>C Résultat à affecter</b> = A+B (hors restes à réaliser) (Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)	210 687.22 €
<u>D Solde d'exécution d'investissement</u>	-37 827.59 €
<u>E Solde des restes à réaliser d'investissement (4)</u>	-29 600.00 €
<b>Besoin de financement F</b>	=D+E -67 427.59 €
<b>AFFECTATION = C</b>	=G+H 210 687.22 €
<b>1) Affectation en réserves R 1068 en investissement</b> G = au minimum, couverture du besoin de financement F	67 427.59 €
<b>2) H Report en fonctionnement R 002 (2)</b>	143 259.63 €
<b>DEFICIT REPORTE D 002 (5)</b>	0.00 €

Vote : **10 voix pour 0 voix contre 0 abstention**

Visa du contrôle de légalité : 02/07/2019

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

**-4 RAPPORT RGPD**

Suite à la visite de Monsieur Jourdin de l'Ad@t du 7 mai 2019, l'audit a révélé que la commune devrait investir dans des armoires anti-feu qui ferment à clef afin que les données, dites sensibles, soient mieux protégées.

De plus, il faudrait que la salle des archives puisse être fermée à clef.

**-5 31-2019 DÉLIBÉRATION CT-TRAVAUX CURE ANNULE ET REMPLACE 19-2019**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que pour financer les travaux de réfection de la Cure (toiture + crêpi), il faut recourir à un emprunt comme spécifié dans le budget.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance des propositions remises par les différentes banques ayant répondu, et après en avoir délibéré

Décide de contracter auprès du *Crédit Agricole* un emprunt dont les caractéristiques sont les suivantes :

- Montant : 16 000 €
- Durée : 2 ans
- Taux variable : index euribor 3 mois + marge 0.73
- Périodicité : trimestrielle/capital in fine
- Frais de dossier et commissions : 30€
- Garantie : inscription au budget COMMUNAL

Approuve le tableau d'amortissement et autorise le Maire à signer le contrat et tous les documents se rapportant à cette opération.

Vote : **7 voix pour** **0 voix contre** **3 abstentions**  
Visa du contrôle de légalité : 02/07/2019 Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

#### -6 32-2019 DÉLIBÉRATION BAIL RURAL : LA PASTORALE

Monsieur le Maire présente le bail modifié des surfaces concernant la Pastorale suite à la vente de terrains communaux. La superficie actuelle est de 21ha 73a 94ca pour un montant de 2 046,16 € (deux mille cinquante-trois euros et soixante-trois centimes)

Compte tenu de ces éléments, le Conseil Municipal décide :

- D'accepter la signature du bail concernant la Pastorale
- De procéder à l'envoi des avis de sommes à payer auprès de la Pastorale

Vote : **10 voix pour** **0 voix contre** **0 abstention**  
Visa du contrôle de légalité : 02/07/2019 Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

#### -7 33-2019 DÉLIBÉRATION TARIF ET RÈGLEMENT PÉRISCOLAIRE

Monsieur le Maire présente les résultats de l'année scolaire concernant le périscolaire. Il procède également à la lecture du règlement intérieur.

Le conseil municipal, ayant délibéré,

- décide de ne pas modifier les tarifs, à compter de la rentrée scolaire 2019 :

	Tarifs
Heure de garde	2,70 €
Repas	4,45
Heure de garde Temps de midi	4,05
Gouter	1,20 €

Attention toute demi-heure commencée sera facturée.

Un tarif dégressif sera mis en place afin de privilégier les familles régulières. Ainsi à compter du 11ème repas, le tarif passera de 8,50 € à 8,25 €.

- Approuve le règlement intérieur

Vote : **7 voix pour** **0 voix contre** **3 abstentions**  
Visa du contrôle de légalité : 02/07/2019 Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

#### -8 34-2019 DÉLIBÉRATION TRAVAUX CIMETIÈRE

Monsieur le Maire rappelle la délibération numéro 14-2018 du 10 avril 2018 qui validait le choix de l'entreprise SARL Haut Doubs funéraire pour effectuer les travaux du déplacement du caveau communal, le déplacement des tombes enfants et la réalisation d'une stèle ossuaire.

Cette société, suite au jugement du 18 décembre 2018 par le tribunal de Commerce de Belfort, a été mise en liquidation judiciaire simplifiée.

C'est pourquoi il convient de mandater ces travaux auprès de la société Pompes Funèbres de Charquemont.

Le Conseil Municipal entendu et après en avoir délibéré

\* Valide le choix de l'entreprise Pompes funèbres de Charquemont pour un montant d'environ 5 360 € (cinq mille trois cent soixante euros)

\* Autorise Mr le Maire à signer le marché correspondant ainsi que tous documents nécessaires

Vote : **8 voix pour** **2 voix contre** **0 abstention**

Visa du contrôle de légalité : 02/07/2019

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

## -9 PRET LOTISSEMENT

Point reporté au prochain conseil municipal.

## - QUESTIONS DIVERSES

*Démission de madame la 1<sup>ère</sup> adjointe.* La commune attend la validation du Préfet.

*Musique à St'Hipp 24 juillet 2019 : 16h00 visite des vitraux  
17h00 concert à l'Église*

L'organisation sera gérée par Carole, Samuel et Jean-Pierre.

*Accès chez les particuliers :* Dominique VEILLARD souhaite que l'accès soit réhabilité. Il peut prendre une partie des travaux à sa charge.

(Répertorier les chemins d'accès au domicile des particuliers et si ils sont communaux, les vendre aux propriétaires de l'habitation.)

*Étang :* Jean BOUHELIER a demandé s'il serait possible de creuser une mare, un petit étang sur la Pastorale, où se trouvent les marais. Le Conseil Municipal ne voit pas ce que cela pourrait apporter à la Commune (entretien/sécurisation).

*Fête des Mères :* Une boîte à lettres a été omise à Maison Rouge. Des excuses ont été présentées.

*Le Bourbet :* plus de barrière donc les voitures se garent vers la table (voir CCPM). Le parking vient d'être refait, évitons le stockage de bois.

*Tables pique-nique :* entretien de la table située à l'aire de jeux et celle au Bourbet.

*Locataire :* David SAISSI quitte le logement situé au 35 rue Principale au 31 août 2019.

*Sécurité :* Rue Abbé Comment cédez le passage pour la direction Rue des Seignottes

Carrefour Rue Principale/Rue des Tilleuls changer le « stop »+refaire marquage au sol et ajouter un miroir.

Rue du Val/Rue de la Douve « cédez le passage »

Refaire tous les marquages au sol des « cédez le passage »

Rue de la Douve/Clos Benoit « cédez le passage »

Rue des Mialettes/Douve Cédez le passage

Le Bourbet « zone 30 km/h »

Déplacer le panneau « Les Bréseux » direction « Les Prises »

Rue Manessier/Rue Principale marquage au sol « cédez le passage »

Maison Barthélémy vers Rue de la Douve « cédez le passage »

Panneau le Bourbet avec arrêté préfectoral (voir CCPM)

Marquage au sol zone parking à la Mairie

*Terres communales :* Pascale PIQUEREZ a échangé la parcelle communale où se trouve la salle de traite avec son neveu.

*Courrier :*

Denis SOMMER, député du Doubs organise un pique-nique le vendredi 12 juillet à Grand-Charmont pour un moment de convivialité.

Le Département sollicite les communes, au vu de leur connaissance fine du territoire, pour en prendre en compte dans la décision finale du passage des routes départementales à 80 ou 90 km/h.

Le projet départemental c@p.25 pour une offre de service social de proximité plus lisible et efficace.

ONF demande à la commune de délibérer afin d'arrêter les suppressions de postes de fonctionnaires et d'ouvriers forestiers à l'ONF

*Remerciements :*

Georges HENRY suite à la carte de deuil envoyé par la Commune pour le décès de son papa.  
Yohann PARATTE et Perrine MARTIN pour la naissance de leur seconde fille Louise.

*Accueil mercredis* : ADMR, familles rurales et les Francas ont été contactés afin d'établir un budget concurrentiel pour mettre en place un accueil les mercredis en période scolaire.

Pour le moment l'ADMR trouve que vu le peu de réponse des familles (4 enfants par jour + 2 à la demi-journée) qui seraient susceptibles de fréquenter cet accueil, celui-ci ne serait pas viable.

Familles rurales nous a fait une proposition avec un coût de revient pour la commune à 5 015,89 €. Et enfin, nous rencontrons les Francas le vendredi 5 juillet à 10h.

Offre familles rurales : tarif médian pour une journée complète (7h-19h) = 30.28 € le mercredi

Proposition pour une semaine de vacances sur les 2 prix de revient pour la commune 550 €.

Certains membres du conseil sont mitigés sur l'introduction de ce service. Une publicité paraîtra dans le PPA pour des pré-inscriptions en Mairie.

*SDIS 25* : Reconnaissance opérationnelle des points d'eau le samedi 22 juin.

*Travaux* :

14 juillet pour la cure

1 juillet éclairage public des Mialettes, du Clos Benoit et de la Bouloye

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h00.

Le Maire,  
Alexandre MONNET